

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

N° 016 /MAEDR/MESR/META

COMMUNIQUE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

ET

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DES
ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE
L'ARTISANAT, CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE
L'ARTISANAT

COMMUNIQUENT :

Un concours d'entrée à l'institut national de formation agricole (INFA) de Tové est ouvert, les **03 et 04 octobre 2023**, dans les centres d'écrit de Lomé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong, pour les cycles de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de licence professionnelle agricole (CLPA).

Le concours est ouvert dans les spécialités suivantes :

Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA), quatre (4) spécialités sont ouvertes : Agropastorale, Santé animale, Foresterie et gestion durable des terres et Agroéquipement.

Pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA), six (6) spécialités sont ouvertes : Agriculture, Agroalimentaire, Production, santé animale et halieutique, Foresterie et gestion de l'environnement, Machinisme agricole et Aménagement et ouvrages hydroagricoles.

Le concours est ouvert aux togolais des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

Cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) : être titulaire du brevet d'études du premier cycle (BEPC) et être âgé de **18 ans au moins** et de **27 ans au plus** au **1^{er} janvier 2024**.

Cycle de licence professionnelle agricole (CLPA) : être titulaire du baccalauréat deuxième partie des séries C, D, E, F, Ti ou du BT en agropastorale, en santé animale, en mécanique ou en électricité et être âgé de 18 ans au moins et de 27 ans au plus au 1^{er} janvier 2024.

Les candidats composent dans les épreuves suivantes :

1) Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole :

☞ une épreuve de français :	durée 2 heures,	coefficient 2 ;
☞ une épreuve de sciences physiques :	durée 2 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de sciences de la vie et de la terre :	durée 2 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de mathématiques :	durée 2 heures,	coefficient 3.

2) pour le cycle de licence professionnelle agricole

☞ une épreuve de français :	durée 3 heures,	coefficient 2 ;
☞ une épreuve de sciences physiques :	durée 3 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de sciences de la vie et de la terre :	durée 3 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de mathématiques :	durée 4 heures,	coefficient 3 ;
☞ une épreuve de construction mécanique :	durée 3 heures,	coefficient 3.

NB : Seuls les candidats inscrits en spécialité Machinisme agricole ou Aménagement et ouvrages hydroagricoles composent dans l'épreuve de construction mécanique en lieu et place de l'épreuve de sciences de la vie et de la terre.

La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée du **lundi 31 juillet au vendredi 1^{er} septembre 2023 à 17h00**, dans les directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DRAEDR) de Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié, à l'INFA de Tové à Kpalimé et à la direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DFDOPA/MAEDR) à Lomé.

Les dossiers de candidature comportent les pièces ci-après :

- 1) un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- 2) une photocopie légalisée ou un duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
- 3) un certificat médical datant de moins de trois (3) mois attestant que l'intéressé ne souffre d'aucune maladie ;
- 4) un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- 5) une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat 2^{ème} partie des séries C, D, E, F, Ti ou BT en agropastoral, en mécanique ou en électricité, pour les candidats au cycle de licence professionnelle agricole (CLPA) ;
- 6) une photocopie légalisée du diplôme du BEPC pour les candidats au cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) ;
- 7) une fiche d'inscription à retirer au lieu de dépôt du dossier ;
- 8) une quittance des frais d'inscription fixés à **dix mille (10.000) francs CFA** payables au lieu de dépôt du dossier.

NB : Les pièces ci-dessus énumérées sont contenues dans une chemise portant les mentions suivantes :

- les nom et prénoms du candidat ;

- le cycle de formation choisi ;
- la spécialité choisie ;
- le centre d'écrit choisi.

Le nombre de places disponibles est de **trente (30)** pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de **trente-cinq (35)** pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA).

Les candidats admis au concours ne bénéficient ni de bourse ni d'aide scolaire et se prennent entièrement en charge pendant toute la durée de la formation.

Les frais de scolarité sont fixés pour tous les cycles à **trente mille (30.000) francs CFA** par an et les frais d'hébergement à **vingt-cinq mille (25.000) francs CFA**, soit **deux mille cinq cent (2.500) francs** par mois pendant **dix (10) mois**. Le montant cumulé des frais de scolarité et d'hébergement est de **cinquante-cinq mille (55.000) francs CFA**, payable en deux tranches suivant les modalités ci-après :

- 1^{ère} tranche de 40 000F : le 1^{er} jour de la rentrée 2024 ;
- 2^{ème} tranche de 15 000F : fin mars 2024.

La date du début des épreuves est prévue le **mardi 03 octobre 2023 à 7 h 00** au lycée d'enseignement technique et professionnel d'Adidogomé pour le centre de Lomé, à l'INFA de Tové pour le centre de la région des Plateaux (Est et Ouest), le lycée technique de Sokodé pour la région centrale et au centre régional de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de Kara et de Dapaong pour les régions de la kara et des savanes respectivement.

L'accès à la salle du concours est subordonné à la présentation d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Le respect des mesures barrières contre la pandémie du Covid-19 est strictement recommandé.

Fait à Lomé, le **17 JULI 2023**

**Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche**



Prof. Majesté N. Ihou WATEBA

**Le ministre de l'agriculture, de l'élevage
et du développement rural**



Antoine Lekpa GBEGBENI

**Le ministre délégué auprès du ministre
des enseignements primaire, secondaire,
technique et de l'artisanat, chargé
de l'enseignement technique et de l'artisanat**



Kokou Eké HODIN